



LE RÉVEIL SYNDICALISTE

ORGANE DE L'UNION DÉPARTEMENTALE DES SYNDICATS CONFÉDÉRÉS DE LA LOIRE INF^{RE}

ACTION. EDUCATION SYNDICALES. DOCUMENTATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :
Siège Social : BOURSE DU TRAVAIL
Rue Arsène-Leloup - NANTES

TÉLÉPHONE 145.88
Abonnement : 5 francs par an
Paraissant le 6 et le 20 de chaque mois

Rédigé et composé exclusivement par des camarades syndiqués
La Correspondance doit être adressée
au Secrétaire de l'Union Départementale

A TOUS LES TRAVAILLEURS

Ce numéro spécial du " Réveil Syndicaliste " vous est particulièrement destiné.

Il répond au souci que vous manifestez de connaître et de faire connaître autour de vous le programme minimum et immédiat de la Confédération Générale du Travail et dont nous résumons ci-dessous les idées essentielles.

- Réduction du temps du travail.
- Réemploi des chômeurs.
- Mise en œuvre des grands travaux publics.
- Institution des salaires minima par industrie.
- Prix rémunérateurs pour les produits agricoles.
- Nationalisation du crédit et contrôle des Banques.
- Contrôle effectif des industries clés par les représentants de la collectivité et des salariés.
- Introduction dans les rouages constitutionnels d'un organisme économique doté de pouvoirs lui permettant de coordonner la production et la consommation.
- Réforme administrative et fiscale.
- Défense de la liberté et des libertés publiques ; lutte contre le fascisme.

Toutes ces mesures sont incluses dans le plan de rénovation économique élaboré par la C. G. T. Elles ont été soumises et approuvées par tous les travailleurs du pays. Elles constituent les bases de notre action. A vous, de nous aider à les diffuser, de faire que se crée un vaste mouvement d'opinion en faveur de ce programme constructif qui, pour sa réussite, doit rassembler toutes les catégories sociales qui relèvent du monde du Travail.

La semaine de 40 heures

C'est là, une revendication essentielle de la Confédération Générale du Travail, qui, depuis deux ans, fait campagne pour la réaliser. Elle est le remède efficace au chômage technologique, c'est-à-dire, au chômage créé par le développement du machinisme. A qui doit-elle profiter ?

1° Aux ouvriers et employés

Quoi qu'on en dise, il n'existe pas d'autre moyen d'atténuer le chômage que la redistribution du travail existant entre le plus grand nombre possible de travailleurs. La semaine de quarante heures, seule, offre cette possibilité.

Mais, pour qu'elle puisse entraîner au surplus une amélioration de la situation économique générale, il faut nécessairement que le montant des salaires distribués augmente, en proportion de la réduction des heures de travail.

La quantité supplémentaire de salaire qui serait ainsi réintroduite dans la circulation contribuerait à relever le pouvoir d'achat des masses. Le chômeur, remployé du fait de l'application de la semaine de quarante heures, retrouverait donc un salaire et redeviendrait un consommateur normal en dépensant ce salaire.

L'activité commerciale, ainsi stimulée, provoquerait naturellement un regain d'activité industrielle.

2° Aux commerçants

Qui donc, après l'ouvrier et l'employé retrouvant travail et salaire profiterait immédiatement de la semaine de quarante heures ?

D'abord le commerçant, dont le chiffre d'affaires se trouve sensiblement réduit du fait de l'affaiblissement général et croissant des ressources de la grande majorité des consommateurs.

Quel est l'intérêt immédiat du commerçant ? C'est d'augmenter son chiffre d'affaires pour pouvoir supporter les multiples charges qui lui sont imposées. Mais pour accroître son chiffre d'affaires, il lui faut retrouver des clients. Qui peut lui amener de nouveaux clients ? La semaine de quarante heures, destinée à transformer un nombre important de chômeurs en consommateurs normaux.

Le commerçant n'a pas intérêt non plus à voir se poursuivre et s'accroître le mouvement général de la baisse des salaires déclenché depuis deux ans. Si, en plus du chômage total et partiel qui vient diminuer la masse du salaire distribué, le taux nominal de celui-ci continue à baisser, c'est la clientèle du commerçant qui voit diminuer encore les ressources dont elle dispose et qui ne peut plus acheter autant qu'auparavant.

En réduisant le nombre des sans travail, en commençant la liquidation du stock des bras inutilisés, qui embouteille le marché du travail et qui fait baisser le taux du salaire, la semaine de quarante heures vient encore servir l'intérêt du commerçant puisqu'elle peut constituer un frein efficace à la baisse des salaires.

3° Aux agriculteurs.

Il est aussi un autre citoyen qui se trouve également intéressé au succès des quarante heures, c'est l'agriculteur.

La crise l'atteint durement, lui aussi, par la baisse des prix des produits de la terre et par la mévente. Si l'activité commerciale peut être stimulée par l'application de la semaine de quarante heures, dans les grands centres industriels, où le chômage sévit avec le plus d'intensité, la vente des produits d'alimentation augmentera, ainsi que, notamment, celle des tissus, produits de la confection, etc... Or, l'écoulement de la production agricole s'en trouvera facilité, qu'il s'agisse de denrées alimentaires aussi bien que du produit des

Contre la déflation

L'impossible baisse du coût de la vie

M. Nicolle qui sert avant tout les intérêts des chambres syndicales exportatrices et qui est secrétaire général du Comité de salut économique, s'exprime ainsi dans le journal " Le Matin " du 26 avril 1934.

« La vie est trop chère en France le gouvernement entend s'attaquer au problème. Espérons que, là aussi, il va procéder avec autorité. Les prix des produits à la consommation sont trop élevés si on les compare aux prix à la production ».

Fort bien mais pourquoi n'a-t-on pas commencé à obtenir une vie moins chère avant de faire salaires, traitements et pensions ?

« La baisse du coût de la vie est impossible. C'est d'ailleurs ce que Robert Lacoste nous démontre dans la Tribune des fonctionnaires :

Prix de détail

Ils vont éprouver une fois de plus que les détaillants et commerçants forment en France une force politique telle que les pouvoirs publics sont dans l'impossibilité d'agir sur les prix de détail et d'organiser l'appareil de distribution. Le nouveau préfet de police, M. Langeron, s'il veut réellement agir, se heurtera sûrement, au Conseil municipal de Paris, à un bloc compact allant des topazes tricolores au citoyen Marty en passant par les socialistes et les pististes. Au Parlement, l'action de MM. Billiet, Maus et autres sur les partis politiques et les hommes de gouvernement rendra impossible toute décision efficace contre les prix.

Les loyers

Est-ce parce qu'il se rend compte de cet état de choses que M. Romier vient de poser avec une certaine vigueur la question de la diminution légale des loyers ? J'ai lieu de croire qu'il suit, ce faisant, le penchant de certaines organisations commerciales qui voudraient bien se décharger sur les épaules des propriétaires ; mais ces derniers vont se retourner vers le Crédit Foncier, lequel vient justement d'augmenter le taux d'intérêt de ses prêts. Et si le Crédit Foncier acceptait d'alléger le poids des obligations contractées vis-à-vis de lui par les propriétaires, c'est que lui-même aurait obtenu des sacrifices de la part de ses obligataires. Comme on le voit, l'opération n'est pas facile.

Prix agricoles

Restent alors les prix agricoles. Aussi effarant que cela puisse paraître dans (Voir suite 2^e page, 1^{re} colonne).

cultures industrielles. Et si les possibilités d'écoulement augmentent, ce sont, par voie de conséquence directe, les prix les plus déprimés qui peuvent se relever dans une certaine mesure.

Ainsi, après l'ouvrier, l'employé et le commerçant, c'est à l'agriculteur que la semaine de quarante heures doit profiter.

C'est pourquoi les ouvriers, les employés, les commerçants et les agriculteurs doivent associer leurs efforts pour faire aboutir rapidement cette réforme urgente et essentielle, puisqu'elle constitue à n'en point douter, la première mesure à prendre pour éviter une aggravation de la crise qui entraînerait la désorganisation définitive de la vie économique, sociale et politique.

Après la semaine de 40 heures, l'ouverture de grands travaux publics constitue un deuxième remède au chômage.

La Confédération Générale du Travail s'est prononcée, en faveur d'une politique de travaux publics, à son congrès de Septembre 1933 par une résolution où il est dit :

« Le Congrès précise que le moyen le plus efficace de parer aux dangers de la thésaurisation est d'appeler les capitaux disponibles à trouver un emploi dans la réalisation d'un large programme de travaux publics, dont l'exécution permettrait de donner immédiatement du

travail à un grand nombre de chômeurs, et d'assurer ainsi l'activité économique du pays. »

« Ces travaux publics ne sauraient se limiter aux projets admis jusqu'à présent, mais devraient correspondre aux exigences de la production moderne, aussi bien dans les milieux ruraux que dans les milieux urbains, et donner aux travailleurs leur part légitime du bien-être que la civilisation moderne aurait dû apporter au monde au cours de ces dernières années. »

Par travaux publics il faut entendre des entreprises d'utilité certaine, organisées par la collectivité et à son profit, de manière à récupérer, en construction et ultérieurement en service de tous ordres, au moins une partie substantielle des sommes qu'elle doit en tout état de cause consacrer à l'entretien des sans-travail.

Institués pour combattre le chômage, ils ont pour but de rendre à une activité utile le plus possible de sans travail mais, d'une manière générale, ils constituent un moyen de raviver l'économie, de provoquer le démarrage du mécanisme économique paralysé par la crise, de mettre en circulation les capitaux importants thésaurisés.

Nos ennemis : la finance, l'oligarchie industrielle, la grande presse

Le 12 février, le syndicalisme qui, au cours des quinze dernières années, avait paru douter de lui-même, incertain de la voie qu'il devait suivre, s'est ressaisi et redressé. Il a pris meilleure conscience de ses tâches immédiates et de sa mission historique. Il s'est dégagé des emprises politiciennes. Il a enfin reconnu ses véritables ennemis et mieux su compter ses amis.

Les masques des responsables de l'émeute du 6 février sont tombés, découvrant leurs visages, ceux précisément des adversaires de la démocratie industrielle et du syndicalisme :

- 1° La haute finance et le consortium bancaire (Crédit Lyonnais, Société Générale, Crédit Industriel et Commercial, Comptoir National d'Escompte) ;
- 2° Les Comités des Forges, des Houillères, des Assurances, de l'Électricité, du Textile et des grands réseaux ;
- 3° Les Grands Moulins, le Cartel des engrais et produits chimiques ;
- 4° L'Agence Havas et le consortium des journaux.

Bref, les congrégations économiques qui, par l'intermédiaire d'administrateurs communs, en très petit nombre, de parlementaires stipendiés, d'anciens hauts fonctionnaires encore introduits dans les ministères, font de l'Etat leur chose. La France est aujourd'hui dirigée par une oligarchie financière-industrielle de moins de trois mille hommes (dont l'Annuaire Chaux donne les noms), placés aux leviers de commande ou qui tiennent sous leur coupe, en les payant ou en les faisant chanter, ceux qui sont actuellement aux postes de commande.

Conseil National Economique

De l'utilité de créer un organisme dont la mission sera de coordonner la production et la consommation pour des fins d'intérêt général.

Le Conseil National Economique, qui n'existe encore qu'à l'état d'ébauche, doit devenir un rouage essentiel et constitutionnel du pays.

Le statut que nous proposons ne s'inspire que de l'intérêt général, sans aucun esprit de domination. Il vise à organiser, à côté de la démocratie politique, la démocratie économique.

En matière politique, les opinions d'un maçon valent celles d'un banquier, et il a le droit de défendre ses intérêts fiscaux, moraux et sociaux au même titre qu'un millionnaire.

C'est pourquoi le Parlement, élu au suffrage universel direct doit rester souverain pour tout ce qui concerne les attributions essentielles de l'Etat.

Mais, dans le domaine économique, l'action du Parlement doit être aidée, ses décisions doivent être préparées. Il n'est plus besoin d'insister sur l'insuffisance des discussions parlementaires dans les problèmes touchant à la vie matérielle du pays ; cette insuffisance est d'autant plus grave que ces problèmes sont plus nombreux et se renouvellent constamment.

Ils ne doivent plus être réglés au hasard, ni surtout par le jeu de coalitions d'intérêts particuliers ou de groupes, ou selon des combinaisons de couloirs ou d'échanges de services.

Toute solution à donner à ces problèmes doit mettre au premier plan les besoins de la collectivité. Cela suppose la conciliation de tous les intérêts légitimes des diverses branches de l'économie. Cela ne peut se faire qu'avec la participation des organisations représentatives de ces intérêts, dans leur conciliation. Cela ne peut se faire aussi qu'en tenant compte de tous les éléments de ces problèmes, des possibilités et des ressources, des aspects techniques aussi bien que des aspects économiques proprement dits, des répercussions que les mesures projetées auront pour les divers participants à l'activité économique et pour le pays tout entier.

Dans le domaine économique, il faut sortir du mélange et de la confusion des intérêts pour faire une place à la compétence. Ce sera le rôle essentiel du Conseil National Economique.

Le C. N. E. sera réformé de manière à comprendre :

a) Les représentants des organisations syndicales les plus représentatives (patronales et ouvrières), de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, exprimant les besoins de l'économie ;

b) Les représentants des syndicats, de directeurs et employés de banques apportant les connaissances techniques ;

Il aura trois fonctions principales :

1. **Information.** — Il centralisera toutes les statistiques et effectuera des enquêtes sur le développement des différentes branches de la production, tant nationale qu'internationale. En particulier, il devra suivre avec attention le développement des stocks (déclaration obligatoire) et l'accumulation des capitaux. Ces informations, constamment tenues à jour, seront largement diffusées.

2. **Plans de développement.** — Il établira un programme d'outillage national, transports, services municipaux, extensions urbaines, etc.

L'exécution de ce programme sera réglée par l'état général de la conjoncture. Elle sera ralentie en période d'activité de l'économie privée, accélérée au contraire si des symptômes de dépression apparaissent, de manière à en faire un volant régulateur de l'économie.

3. **Action régulatrice.** — Les émissions de titres nécessaires pour le financement de ces travaux se feront sur autorisation du C. N. E. (sauf veto du Parlement). Il pourra les ralentir dans une branche, les accélérer dans une autre, selon : a) les mouvements de la « conjoncture » générale ; b) le volume des capitaux disponibles ; c) le degré d'activité du « secteur » privé et du « secteur surveillé ».

Le Conseil National Economique élaborera également pour le gouvernement et le Parlement, les propositions tendant à la conciliation des intérêts économiques dans le but de satisfaire à l'intérêt général.

Contre la Déflation (Suite)

une période d'effondrement des prix à la terre, certains y pensent ; le *Bulletin Quotidien* n'écrivait-il pas, l'autre jour : « ... Pour lutter également dans le sens de l'abaissement des prix en matière agricole, condition nécessaire du coût de la vie, s'avère la nécessité d'un gouvernement fort » ? *Paris-Midi* et *Paris soir*, organes des industriels textiles du Nord, réclament la suppression du prix minimum du blé et le remaniement des contingentements agricoles. Il y a là un gros danger pour la masse paysanne et à voir la réaction très vive du parti agraire, notamment, on peut prévoir qu'une telle politique n'ira pas sans graves troubles sociaux.

Mais, comme aux dires de nos déflationnistes, les prix français doivent baisser d'au moins 25 %, il est facile de présumer la violence des attaques que les salaires vont subir dans les mois qui vont venir. La condition des travailleurs industriels va être rudement attaquée, celle des cultivateurs également.

Unissons-nous donc les uns et les autres contre la déflation.

Allocution du Professeur RIVET

Aux Etats Généraux du Travail
le 7 Avril, à Paris

— C'est pour moi un très grand honneur de prendre ici la parole au nom des intellectuels.

« Depuis longtemps des intellectuels, mais à titre isolé, avaient conservé le contact avec la classe ouvrière.

« Un certain nombre d'entre eux, au lendemain de la démobilisation, adhéraient au syndicat de l'enseignement.

« En 1924, avec Langevin, qu'on trouve toujours dans toutes les manifestations de la pensée (applaudissements), avec Lévy-Bruhl, nous avons essayé de constituer un syndicat de l'enseignement supérieur... »

Ayant fait allusion à la fameuse formule de la « trahison des clercs », le professeur Rivet rappelle qu'il y a quelques mois il participait au meeting contre le fascisme organisé par la C. G. T. au gymnase Japy. Mais ce n'était qu'à titre personnel.

— J'ai compris là, a ajouté l'orateur, que cette action isolée n'était pas suffisante. C'est alors qu'avec Langevin, Alain et d'autres, nous avons lancé ce manifeste des intellectuels aux travailleurs que vous avez lu dans vos journaux.

Ce manifeste a reçu une masse d'adhésions provenant d'hommes réveillés par l'appel qu'il contenait. Et le professeur Rivet a ajouté :

— Ce n'est plus en mon nom seul, comme à Japy, que je suis à cette tribune. J'ai aujourd'hui la joie de parler au nom d'un millier d'adhérents. Et j'ai le droit de vous dire : Non ! les clercs n'ont pas trahi ! Ils veulent travailler avec vous et vous apporter la force dont ils peuvent disposer pour vous aider à réaliser vos idéaux.

« D'ailleurs, les intellectuels sont aussi des travailleurs, qui vivent comme tels du produit de leur travail. Mais celui-ci leur apporte aussi les joies incalculables que procure la connaissance. C'est pourquoi, ainsi privilégiés, les intellectuels ont le devoir de se rapprocher davantage de la classe ouvrière.

« Nous sommes avec vous, conclut le professeur Rivet, parce que nous pensons que les bienfaits de la science et les joies de l'art doivent s'étendre à toute l'humanité et ne pas rester le privilège de certaines classes ; nous sommes avec vous parce que nous pensons que les progrès scientifiques ne doivent pas être des facteurs d'oppression, mais des facteurs d'émancipation ; nous sommes avec vous parce que nous pensons que la découverte doit forger des outils et non des armes ; nous sommes avec vous parce que nous pensons que toute conquête sur l'inconnu peut et doit se traduire par un peu plus de bonheur, par un peu plus de bien-être et de liberté pour tous les travailleurs sans exception. Nous voulons une science bénéficiant, sans distinction de classe, sans distinction de patrie.

« La science, l'art, qui sont les plus hautes manifestations de l'esprit humain, doivent comme l'air et la lumière, étendre leur rayonnement bienfaisant partout où un homme travaille, souffre, pense ou s'émeut devant les mystères ou les beautés de l'univers. »

Debout, la salle salua cette péroraison par une belle ovation.

Le pouvoir d'achat des consommateurs doit être augmenté

Il est un facteur important de la crise, sur lequel on ne saurait trop insister, c'est l'accroissement sans limite des revenus patronaux pendant toute la période de « prospérité ».

Super bénéfiques et surtout bénéfiques rapides tel a été l'objectif vers lequel, en majorité, les hommes se sont rués avec acharnement.

Mais, il est un fait, que dans aucun pays, le consommateur n'a jamais bénéficié de l'énorme gain ainsi réalisé. C'est que, les producteurs ont depuis la guerre perdu de vue les consommateurs pour s'attacher à la spéculation. Il n'y eut pas parallélisme entre l'augmentation des bénéfices industriels et l'accroissement des salaires ouvriers.

Premier déséquilibre entre la production et la consommation, aggravé par l'armée des chômeurs et par la politique de déflation actuellement en cours.

Comment s'étonner du marasme des affaires, lorsque l'on peut faire cette constatation.

« En France, le montant total des salaires du personnel industriel et agricole diminue dans des proportions effrayantes. En 1931, ces salaires se montaient approximativement à 82 milliards 230 millions ; en 1932, ils sont tombés à 73 milliards 660 millions et, pour 1934, ils n'atteindront pas 70 milliards.

« Il y a donc en moins en circulation cette somme énorme de plus de 10 milliards, réduisant fatalement le pouvoir d'achat de millions de français et paralysant forcément les affaires ».

Et c'est pourquoi, la Confédération Générale du Travail a raison de considérer que la réduction à 40 heures par semaine du temps de travail ne peut agir efficacement pour la résorption de la crise qu'autant que seront maintenus les salaires hebdomadaires antérieurs.

La crise ne cessera qu'autant que sera rendu un pouvoir d'achat suffisant aux larges masses consommatrices.

Contre le fascisme abject les travailleurs se dresseront

Qu'est-ce que le fascisme ?

Le fascisme est un régime où l'autorité s'exerce avec le moins de limitation et le plus de brutalité, où l'individu est le plus subordonné à l'Etat et soumis à l'arbitraire de ceux qui exercent le pouvoir, où les libertés publiques et privées sont le plus complètement anéanties.

C'est une autocratie, c'est un militarisme politique.

Le fascisme est l'occupation militaire d'un pays par un parti.

A côté de l'armée régulière, d'ailleurs tenue en bride, et beaucoup plus nombreuse qu'elle, existe une armée intérieure, les milices, constituée par le parti et composée de ses membres.

Les milices sont l'instrument d'exécution des ordres de la dictature ; elles assurent la défense du régime contre ses adversaires et la surveillance de la population au-dessus de laquelle elles constituent un corps privilégié qui a pour mission de maintenir le pays dans la terreur et d'entretenir un état de siège permanent.

Le fascisme est ainsi l'exercice effectif de l'autorité par les membres du parti militarisé.

C'est la suppression de toutes les libertés

L'Etat fasciste n'est rien d'autre que la négation complète de la liberté.

Avec lui, il ne s'agit plus d'une compression plus ou moins grande de la faculté de penser et d'expression, mais de la suppression totale de cette faculté.

Seules peuvent être émises les opinions autorisées par la dictature et conformes à ses desseins. Toute attaque, toute critique ou même tout semblant de critique contre le régime, ses actes et ses personnes sont des crimes et punis comme tel.

Pas de science libre ! L'enseignement à tous les degrés, et surtout l'enseignement supérieur, est étroitement soumis aux directives du parti qui s'identifie avec l'Etat.

Bien entendu, encore moins de presse libre !

Tous les journaux et périodiques adversaires de la dictature sont supprimés. Il n'existe que des organes du parti, chargés de traduire les consignes quotidiennes qui leur sont transmises.

Ainsi, il n'y a pas d'opinions sous le fascisme, mais un conformisme obligatoire et aussi un empoisonnement permanent des esprits.

L'individu n'a le droit de connaître des affaires publiques que les affirmations de ses maîtres. Aucune discussion n'étant admise, aucun contrôle n'étant possible, la falsification des faits et des chiffres est une pratique constante. L'individu ne sait rien de la véritable situation du pays, encore moins de celle de l'étranger. Le mensonge est une arme nécessaire au fascisme, un moyen de gouvernement tout comme la milice et la police.

C'est la négation de tous les droits

Dans l'Etat fasciste, l'individu n'existe qu'en fonction de l'Etat. Rien ne doit s'interposer entre lui et l'Etat.

La dictature fasciste exclut toutes les activités autonomes, elle proscrie toutes les tentatives de groupement qui ne sont point dans sa dépendance directe.

Le propre de la dictature fasciste est d'ailleurs d'être, à tous les degrés de la vie publique, un parti qui monopolise le pouvoir sous tous ses aspects.

Maître de l'Etat, le pays en monopolise naturellement tous les organes. Toutes les autorités locales sont entre ses mains. Toutes les administrations sont sous son contrôle et seuls peuvent y appartenir les individus que le parti juge utile d'y placer ou d'y laisser. La fonction publique devient la propriété du parti et de ses membres ; les adversaires ou les suspects en sont chassés. La dictature met ses fidèles à leur place.

L'organisation de l'Etat est une hiérarchie autoritaire. En haut, le dictateur. D'échelon en échelon, jusqu'au plus bas, des chefs désignés par le dictateur, des sous-chefs désignés par les chefs, des sous-vertiges nommés à leur tour par les sous-chefs.

Cette monopolisation de l'Etat par un parti a une autre conséquence. Le fascisme ne connaît pas l'égalité juridique des individus. Il les répartit entre deux grandes catégories : les maîtres et les serfs, le parti et sa milice d'une part, tout le reste de la population de l'autre. D'un côté une aristocratie politique dont les membres sont privilégiés à la condition de rester soumis à leurs chefs, de l'autre un ensemble d'individus privés de toutes libertés et de tous droits et soumis à l'arbitraire. Plus de citoyens, des sujets. Au-dessous même des sujets, une catégorie inférieure, celle des adversaires ou des suspects, qui sont hors la loi !

Tel est le régime fasciste.

C'est essentiellement une constante coercition. Il fait table rase de tout ce que les hommes, au cours des siècles, avaient créé pour atteindre au nécessaire équilibre de la liberté individuelle et de la discipline sociale. Il insulte à tout ce qui fait la dignité humaine.

C'est la servitude

Ce n'est pas seulement une réaction. C'est une régression abjecte vers la sauvagerie.

Le maintien du fascisme exige que le peuple soit asservi.

La victoire de la dictature est préparée par la lutte terroriste menée par ses mercenaires contre les formations populaires. Arrivés au pouvoir, les fascistes anéantissent les organisations syndicales et les partis politiques représentant les aspirations du monde ouvrier et paysan et plus généralement des masses populaires.

Seules subsistent les organisations fascistes, qui servent purement et simplement à réduire com-

merçants, artisans, ouvriers, paysans et employés à l'impuissance, à les encadrer sous la direction et le contrôle du parti dictatorial.

Et encore tous ne peuvent pas être admis dans ces groupements. En sont exclus tous les suspects au régime.

L'organisation fasciste est sous la dépendance directe du parti. Elle n'est qu'une annexe de l'Etat fasciste.

A aucun degré, les membres des groupements ne sont appelés à choisir leurs représentants ; ceux-ci sont de haut en bas désignés et révoqués par les autorités fascistes. Pas davantage ils ne sont appelés à délibérer sur leurs affaires communes, encore moins à formuler leurs revendications : c'est l'affaire de la bureaucratie fasciste.

Ils n'ont aucun droit de se prononcer sur la forme de leurs organisations : celle-ci est déterminée par la hiérarchie fasciste.

C'est la misère

Serait-il vrai que cette politique antidémocratique ait servi l'Economie nationale des pays qui se sont abandonnés à la dictature ?

Toute une propagande systématique tente de le faire croire. Elle répète, avec une complaisance qui n'est pas gratuite, les affirmations des moins soutenables, les plus falsifiées des dictateurs eux-mêmes. Il n'est pas contestable que cette propagande a joué un rôle dans les récents événements de France. Exploitant les mécontentements trop réels, causés par la crise, elle cherche à faire croire que, seuls, les régimes de force sont capables d'apporter des remèdes à la crise.

C'est un mensonge, auquel les faits apportent le plus catégorique démenti.

C'est la guerre

Le fascisme constitue le péril le plus grave de tous.

Née de la guerre et des désordres qu'elle a entraînés, la dictature fasciste prépare le retour à la guerre et il n'en peut être autrement.

Le fascisme s'établit sur l'exploitation permanente du nationalisme qu'il continue à aggraver, à exaspérer. Il est nécessairement impérialiste. Si les dictateurs en viennent parfois à protester qu'ils sont pacifistes, ce n'est que duplicité, camouflage de leurs véritables desseins, propagande à l'usage externe.

A quoi bon insister d'ailleurs ?

Nous sommes à un moment où nul ne peut ignorer un péril qui croît de jour en jour.

L'instauration du fascisme dans le second des grands pays d'Europe a eu ses répercussions immédiates dans la politique internationale. Du jour au lendemain, la paix s'est trouvée gravement compromise et elle n'a cessé de l'être davantage depuis.

Vivant dans la guerre civile, la dictature s'emploie à ruiner tout ce qui pourrait régler pacifiquement les différends, entre les peuples. L'Allemagne a quitté la Société des Nations ; si l'Italie y reste encore, c'est pour y continuer son travail de sape, pour la réduire plus encore à l'impuissance, ce à quoi elle n'a que trop bien réussi jusqu'à présent.

Le fascisme est d'ailleurs l'ennemi-né de tout droit international, parce qu'il s'établit sur l'exploitation du nationalisme le plus agressif et le plus haineux, et s'oppose aux droits des gens et à la solidarité des peuples.

Ainsi, la lutte contre le fascisme est à la fois une lutte pour la liberté et pour la paix.

N'est-ce pas dire qu'elle appelle toute la résistance de l'opinion, tous les efforts de tous ceux qui croient que la liberté est le plus grand des biens.

Combattre le fascisme, briser toutes les tentatives visant à l'instaurer, est un devoir impérieux pour tous les hommes qui ne veulent, ni d'une régression furieuse vers la barbarie, ni d'une catastrophe nouvelle où tout sombrerait.

LA C. G. T.

La protection de l'épargne

La France compte plusieurs millions d'entreprises privées dont le chef travaille avec son capital propre, ou des capitaux empruntés sous sa responsabilité personnelle : propriétaires-exploitants, fermiers, artisans ou boutiquiers dont la propriété doit être considérée comme un instrument de travail.

Mais il n'en va pas de même pour les sociétés anonymes, dont les administrateurs gèrent des capitaux qui ne leur appartiennent point et dont ils méusent sous le seul risque de sanctions rarement appliquées et d'ailleurs dérisoires.

Ces entreprises doivent constituer un secteur surveillé de l'économie, et, comme telles, seront soumises à un ensemble de règles visant d'abord la protection de l'épargne.

A cet effet, seront prises les mesures suivantes :

1° A la constitution des sociétés et avant toute émission de titres, assurance sera prise de l'honorabilité des membres des conseils d'administration de ces sociétés et de leurs conseils-experts ; vérification préalable sera faite de l'accomplissement de toutes prescriptions légales et du versement effectif du capital ;

2° Etablissement de bilans par des comptables assermentés ;

3° La surveillance judiciaire de ces sociétés sera renforcée. Aucune plainte ne pourra être retirée par simple consentement du plaignant. La responsabilité pénale des commissaires aux comptes sera instituée. Tous les délits, et spécialement la publicité mensongère, seront frappés de pénalités sévères.



RÉDACTION ET ADMINISTRATION :
Siège Social : BOURSE DU TRAVAIL
Rue Arsène-Leloup - NANTES.

— TÉLÉPHONE 145.88 —
Abonnement : 5 francs par an
Paraissant le 6 et le 20 de chaque mois

Rédigé et composé exclusivement par des camarades syndiqués
La Correspondance doit être adressée
au Secrétaire de l'Union Départementale

Aux Cultivateurs

Le programme agricole de la C. G. T.

Il faut assurer des prix rémunérateurs aux produits de la terre. Leur valeur à la ferme a considérablement baissé jusqu'à des proportions atteignant 40 à 50 %, alors que leur prix de vente aux consommateurs n'a subi qu'une réduction bien plus médiocre.

L'action des syndicats agricoles en vue d'obtenir un relèvement immédiat des prix d'achat à la ferme devra être vigoureusement appuyée. Des mesures seront prises contre les abus des intermédiaires de tout ordre ; elles pourront aller jusqu'à subordonner l'exercice de leur activité à un relèvement des prix d'achat. Ce relèvement ne devra pas avoir pour effet l'augmentation des prix de détail, mais seulement de réduire les bénéfices des intermédiaires. Les droits conférés aux autorités compétentes à l'effet de fixer les prix seront méthodiquement appliqués et, pour cela, confiés à un organisme nouveau à pouvoirs renforcés. Il aura le contrôle des bourses du commerce, abattoirs, minoteries, halles et marchés.

Les coopératives agricoles de production et de vente seront encouragées, de même que l'établissement de relations directes entre ces organismes et les coopératives de consommation.

Des mesures seront prises pour la révision des baux à terme et des hypothèques, de manière à ajuster ces charges aux conditions actuelles de l'agriculture.

Le marché des engrais sera enlevé au monopole de fait qui le détient pour être assuré par l'Etat.

La suppression du métayage

Le métayage est un de ces contrats léonins qui tient à la fois du louage de services, du servage, du louage de choses et qu'il convient de supprimer le plus rapidement possible.

Il n'est d'ailleurs en usage que dans certaines contrées de l'Ouest de la France et, plus particulièrement, dans le Nord du département de la Loire-Inférieure.

Les propriétaires et les métayers fournissent chacun la moitié des animaux. Le métayer fournit en outre tout l'outillage.

On croirait dès lors que ces deux co-contractants sont traités sur un pied d'égalité.

Il n'en n'est rien, et c'est par ce côté que le métayage tient du servage.

En effet, c'est le bailleur qui est le donneur d'ordres. Le métayer ne peut, ni acheter ni vendre les animaux, sans recevoir les instructions du bailleur.

C'est lui qui indique quels animaux doivent être vendus et qui, presque toujours, également impose l'achat d'animaux pour la reproduction.

Le bailleur s'empresse de recevoir la moitié de la vente des animaux, et de prendre la moitié des récoltes.

Mais, par contre, il ne consent presque jamais à payer une part dans les réparations des instruments aratoires, ni même dans les plants qui sont nécessaires à la culture, estimant que le métayer a l'obligation de réussir les semis nécessaires aux plantations.

C'est là un mode de contrat que le législateur se doit de supprimer, le plus rapidement possible, encore bien qu'il convienne de reconnaître qu'avec la crise actuelle de l'agriculture, les partisans du métayage voient leur thèse plus facile à défendre.

Le législateur, en supprimant le métayage, développera le système du prêt à long terme et à faible intérêt, de manière à ce que les petits cultivateurs, ouvriers agricoles, puissent ainsi s'installer dans des exploitations plus importantes, alors qu'ils ne pourraient le faire par leurs propres moyens.

Ainsi, le cultivateur sera maître de son exploitation, de la diriger à son gré, et ne sera plus tenu de subir la volonté du bailleur qui, souvent, décide inconsciemment, car il ne connaît rien des difficultés qu'éprouve l'agriculture.

Exposés aux Etats Généraux du Travail le 7 Avril, à Paris des délégués des Cultivateurs

CALVEYRACH (représentant de la Confédération de la petite propriété paysanne).

C'est avec une attention soutenue et un intérêt croissant que l'assemblée a entendu Calveyrach.

— J'éprouve une certaine émotion, déclare l'orateur, en pensant que simple paysan comme je suis, après les interventions que vous venez d'entendre, je vais avoir à vous exprimer tout ce que ressent la classe paysanne.

« Au lendemain des 6 et 7 février, alors qu'il m'était matériellement impossible de prendre contact avec mes camarades, j'ai pris sur moi l'initiative d'adresser au président du conseil un télégramme ainsi conçu : « Sommes certains d'être l'interprète des paysans en disant que nous sommes à vos côtés pour la défense de la liberté et de la démocratie. »

Les camarades de Calveyrach l'ont approuvé. C'est que le paysan est fils de la liberté. Il faut que l'ouvrier sache qu'il sera avec lui pour défendre les libertés menacées.

— Nous aussi, ajoute en substance Calveyrach, nous souffrons terriblement de la crise. Nous cultivons le blé, mais nous ne savons pas si, demain, nous pourrions donner du pain à nos enfants.

« Au lendemain du 6 février, nous avons salué avec joie le mouvement du 12, déclenché par la C. G. T., qui pouvait seule inquiéter les hordes sanglantes du fascisme. »

Les paysans, à leur tour, proclament leur droit à la vie. Comme leurs camarades ouvriers, ils veulent s'associer pour travailler à l'amélioration générale en accord avec tous ceux qui sont des salariés :

— Nous avons organisé dernièrement des tournées de propagande. Partout, les masses paysannes ont répondu à notre appel. Nous avons créé une mystique, la mystique de la rénovation paysanne, mais nous avons créé en même temps une autre mystique, celle de la rénovation de toute la société.

« Ce que demande le paysan, c'est tout simplement le droit à la sécurité de l'existence. Il veut être un citoyen. Mais il ne veut pas pour cela rabaisser les classes de sa société au niveau de sa misère. Ce qu'il veut, c'est que, petit à petit, nous nous élevions au niveau de toutes les autres classes de la société. »

Il était facile de traiter hier le paysan d'égoïste. Son égoïsme, c'était les classes dirigeantes qui l'entretenaient, comme elles entretenaient les antagonismes entre la classe ouvrière et la classe paysanne. Désormais, il ne saurait plus en être ainsi. « Nous faisons œuvre utile, déclare Calveyrach, en venant vous demander de nous aider à vivre. » Il ajoute :

— Tout à l'heure, on disait que chacun doit prendre ses responsabilités. Au nom des paysans, je répons : « Présent ! » Et je suis sûr qu'en pleine solidarité avec la classe ouvrière nous sauverons la liberté et la démocratie !

CAZEMAJOU (Fédération des travailleurs agricoles).

Au nom de la Fédération des travailleurs agricoles, Cazemajou appuie l'intervention de l'orateur précédent :

— La classe paysanne s'approche de vous, dit-il. Elle voit aussi ce qui se passe. Elle comprend que l'action de la C. G. T. est une action normale, régulière et ordonnée. Elle lui accorde sa sympathie.

Après avoir traduit l'horreur des paysans pour les manifestations du genre de celle du 6 février, Cazemajou a déclaré :

— Le paysan démocratique restera ce qu'il est : un homme d'ordre et non de désordre.

« La classe paysanne, elle aussi, veut des solutions d'ordre pratique pour résoudre la crise qu'elle subit comme tous les travailleurs. Elle aussi veut s'organiser par la coopération. Ce sont ses aspirations qu'elle retrouve dans le programme d'action que vous avez étudié. C'est pourquoi je puis vous

La Confédération Générale du Travail ne ménagera pas ses efforts pour le redressement de la situation des Cultivateurs.

Les récriminations des cultivateurs ont enfin retenu l'attention des pouvoirs publics. Et nous avons signalé l'intérêt que présentait le vote de la loi sur le prix minimum du blé, tant au point de vue des résultats qu'en pouvait espérer l'agriculture que de la question de principe qui se trouvait ainsi tranchée.

Mais cette mesure, pour intéressante qu'elle soit, ne saurait régler le problème agricole français. C'est que, depuis trop longtemps, l'agriculture a été abandonnée par les pouvoirs publics, et même maltraitée par eux. Le capitalisme, en effet, si puissant sur l'Etat, n'a que peu envahi le monde agricole. L'on comptait, à la fin de l'an dernier, 8 millions de travailleurs agricoles, sur lesquels 5 millions travaillaient leurs propres biens. Sur le reste, encore, faut-il signaler qu'il se trouve de nombreux travailleurs qui partagent leur temps entre un petit lopin personnel, insuffisant pour les occuper entièrement, et les terres d'un patron fermier. Pour tout dire, et c'est une vérité bien connue, la propriété rurale est restée, en France, infiniment morcelée. La terre a presque échappé, dans notre pays tout au moins, à la mainmise capitaliste, à la concentration capitaliste. Mais précisément parce que le capitalisme ne domine pas la terre, celle-ci reste ignorée du pouvoir, et l'on peut affirmer que la politique internationale économique française s'est faite principalement contre l'agriculture française.

Dans une conférence donnée récemment à l'Institut des hautes études agraires, la démonstration était faite du peu de sollicitude dont la production agricole était l'objet. Par des accords commerciaux néfastes, la France s'est privée maladroitement de produits de première nécessité qu'elle est aujourd'hui dans l'obligation d'importer pour sa consommation personnelle.

C'est ainsi que, s'agissant du chanvre, en 1885, 64.000 hectares lui étaient consacrés. En 1932, on ne trouve plus que 2.350 hectares consacrés à cette culture. Pour le lin, les chiffres sont 45.000 hectares en 1884 et 9.000 hectares en 1932. Pour le colza, on comptait 74.000 hectares en 1881 et 13.000 seulement en 1932.

En 1853, la France produisait 26 millions de quintaux de cocons frais de vers à soie. En 1932, la production est inférieure à 1 million. Pourtant, la consommation de la soie naturelle s'est considérablement accrue.

En 1872, on comptait 32.000 millions de moutons. Ceux-ci sont à peine, en 1932, 10 millions. Et, comme ces moutons ne donnent que 20.000 tonnes de laine brute sur les 150.000 qu'exige la consommation annuelle française, nous sommes obligés de faire un appel massif à l'importation.

Ces exemples sont caractéristiques. Ils montrent qu'il y a une nécessité impérieuse à dresser un plan général de reconstruction de notre économie, plan dans lequel l'agriculture devra avoir sa part légitime. Pour cette raison, la C. G. T. a consacré dans son programme une large place au redressement de l'agriculture française. Il est odieux que les prix agricoles atteignent, par rapport à 1913, le coefficient de 2,5.

Un redressement s'impose, pour lequel la C. G. T. ne ménagera pas ses efforts.

dire que dans l'action nécessaire, la classe paysanne sera à vos côtés. »

Les deux exposés de Calveyrach et de Cazemajou furent salués par de longs applaudissements.

Les manœuvres des détrousseurs de l'épargne

Le démarchage à domicile, fléau de l'épargne rurale

Nous voyons à chaque instant, nous, représentants ruraux, des hommes s'abattre sur une région et mettre en coupe réglée l'épargne de braves gens un peu naïfs, qu'on séduit par l'apparence de titres imprimés, de couleurs variées.

J'ai retrouvé un document intéressant, dont je veux faire passer sous les yeux de la Chambre, rapidement, quelques extraits. Et j'y ai trouvé une description, une apologie de l'homme que l'on considère, dans ces milieux, comme le parfait démarcheur.

Voici ce qu'écrivait l'auteur de cette brochure :

« Le démarcheur moderne est un personnage populaire. Solliciteur acharné, insinuant, adroit et souple, dénicheur de clients, au flair incomparable, habile à tirer parti des occasions offertes, obstiné, persuasif, important, convaincu, convaincant, il sait, avec une persévérance, sœur jumelle de l'entêtement, noyer les contradictions sous le flot impétueux d'enthousiastes promesses.

« Sa verve facile raille, avec une inépuisable bonne humeur, les ignorants et les incrédules. Tenace jusqu'à l'opiniâtreté, il multiplie les arguments, attentif à la défaillance prochaine du client éventuel qu'il guette du coin de l'œil, et possède l'art de décider les hésitants, de persuader les sceptiques et d'éclairer les naïfs.

« C'est un merveilleux illusionniste, manieur d'espoirs et dispensateur de richesses, dont les sollicitations incessantes s'enveloppent de sourires et de phrases, mais qui poursuit sans relâche un but pratique et déterminé.

« Il fut longtemps de mise de mépriser un métier que l'on abandonnait à des courtiers incédis ou occasionnels.

« Des méthodes nouvelles, importées d'outre-Atlantique et d'outre-Manche, ont modifié profondément cet état de choses. Une conception si différente des sollicitations à domicile triompha, peu à peu, de la routine, que l'organisation même du travail s'en ressentit.

« Les équipes de courtiers, les brigades de production, battant avec méthode une région enlevèrent des moissons d'affaires.

« L'élégance vestimentaire de ces « nouveaux messieurs », leur nonchalance, sûre d'elle-même, cependant qu'ils parcourent les riches campagnes de France, confortablement installés au volant d'une 10 chevaux qui n'est pas toujours de série, leur facilitent les affaires et assurent leur réussite »

(M. BONNEVAY, Chambres des Députés, J. O. du 20 janvier 1934).

La Confédération Générale du Travail a préconisé, pour protéger l'épargne, certaines mesures qui font l'objet d'un article en 2^e page.

Courte réflexion sur le problème du blé

Sous l'influence d'une récolte abondante et aussi de scandaleuses manœuvres spéculatives, le prix du blé est tombé sensiblement au-dessous de son coût de production.

La chute des cours et les récriminations des cultivateurs ont amené le parlement à voter la loi du 10 juillet 1933 qui édicte un prix minimum (en principe 115 fr. par quintal) au-dessous duquel il est formellement interdit de descendre.

Sans doute, le prix minimum a empêché une débâcle complète du marché français. Mais, le système a montré de telles faiblesses que le Parlement a dû se saisir à nouveau de la question pour lui trouver une autre solution.

Ce qui est caractéristique dans la loi sur le prix minimum du blé, c'est le coup décisif qu'elle porte au libéralisme. Les grands capitalistes l'ont bien senti, qui ont réagi vivement contre la loi et qui continuent à lui dresser des embûches.

Mais, comme en matière viticole où des dispositions analogues ont été prises, un principe nouveau est acquis, celui qui établit le droit à une rémunération minimum pour un travail donné.

Sur le problème du blé, comme sur le problème viticole, les pouvoirs publics ont fait leur, la position de la C. G. T. qui prévoit pour les agriculteurs, en échange de leurs produits, des prix qui soient rémunérateurs.

Le salut des cultivateurs est dans la Coopération et dans l'entente avec les salariés.

La politique du protectionnisme agricole comporte à la longue de graves dangers pour les cultivateurs :

1° Elle les rend doublement tributaires du gros capital.

a) Pour obtenir le renforcement du protectionnisme agricole, les cultivateurs doivent faire aux magnats de l'industrie des concessions analogues, ce qui renchérit leur outillage et leurs engrais et affaiblit leur position dans la concurrence contre les produits agricoles importés.

b) Le protectionnisme agricole ne profite en dernière analyse qu'aux spéculateurs et aux grosses banques alliés du capital monopolisé.

2° Elle dresse les travailleurs des villes contre les cultivateurs, alors que ceux-ci pourraient trouver dans les salariés des alliés contre la spoliation capitaliste.

Les cultivateurs ont le même intérêt que les salariés et les consommateurs des villes d'exiger le contrôle de la production industrielle et une réglementation sévère du commerce pour empêcher que le protectionnisme industriel et la monopolisation fassent hausser leur prix de revient à l'infini et que les spéculateurs les frustrent du fruit de leur travail.

Le programme agraire de la Confédération Générale du Travail, tend à orienter vers l'association, la coopération, les cultivateurs.

Ainsi sera supprimé le plus grand nombre d'intermédiaires qui vivent en parasites.

En effet, les cultivateurs pourraient remédier à leur situation : 1° En constituant des Coopératives d'achat pour leur outillage et leurs engrais (élimination des intermédiaires, prix plus avantageux, possibilité de réagir contre des prix de spoliation par un refus collectif d'acheter telle ou telle matière, telle ou telle machine).

2° En créant et développant des Coopératives de vente, ils porteraient un coup sensible aux spéculateurs et aux intermédiaires. Ils écarteraient leurs produits à des prix plus rémunérateurs et les consommateurs des villes les achèteraient pourtant à des prix moins élevés, ce qui encourage la consommation et facilite l'écoulement.

Des intermédiaires

Je causais, tout récemment, avec quelques agriculteurs de la région. Ils ont tous de grosses difficultés à vendre leurs produits à des prix raisonnables qui correspondent à leur peine.

L'un me disait : c'est difficilement que j'ai pu céder mon blé au moulin à 85 francs le quintal. Pourtant, ce blé, transformé en farine, sera vendu par le meunier au boulanger comme s'il avait été acheté au prix de la taxe.

La taxe joue donc pour le meunier et le boulanger, mais pas pour le cultivateur.

Un autre m'expliquait que le dernier boeuf qu'il avait conduit au marché lui fut acheté 2.500 francs. Le détaillant, c'est-à-dire le boucher, il le sait bien et je l'ai appris depuis, en retirer cinq à six mille francs.

Certes, le boeuf avant d'arriver au détaillant passe bien souvent en plusieurs mains.

Il n'en reste pas moins vrai, que le plus gros bénéficiaire n'est pas l'éleveur (celui qui a la peine), mais, les intermédiaires et le boucher.

La même constatation pourrait être faite avec tous les produits de la ferme ou de la terre.

L'éleveur, le cultivateur, c'est un fait, sont sous la coupe directe d'une armée d'intermédiaires qui, sans être inquiétés, les ruinent, rançonnent le consommateur et s'enrichissent par leurs abus, aux dépens d'autrui.

Le manifeste lancé par la Confédération Générale du Travail a trouvé des échos chez les anciens combattants

La confrontation des deux textes que nous publions ci-dessous est, à cet égard, significative

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL
(Conseil National du 21 Février 1934)
Manifeste

Le cataclysme économique engendre nécessairement une crise budgétaire et sociale.

On ne sortira du chaos actuel que par la reconnaissance de la confiance dans le travail.

Réforme administrative et fiscale.

Institution de salaires minima par industrie. Fixation de prix rémunérateurs pour les produits agricoles.

Contrôle effectif immédiat des industries-clés par les représentants de la collectivité et des salariés. Introduction dans les rouages constitutionnels d'un organisme économique doté de pouvoirs lui permettant de coordonner la production et la consommation et de contrôler les différentes activités économiques.

L'Etat ne doit pas servir à renflouer les banqueroutiers et à combler les déficits des grandes entreprises dont les filiales enrichissent les administrateurs incapables.

Nationalisation du crédit et contrôle des banques. La banque interdit toute action qui ne correspond pas à son intérêt propre.

Emploi des chômeurs par la réduction du temps de travail.

Stimulation de l'activité industrielle par la mise en œuvre de grands travaux publics.

Une certaine presse, instrument de soutien des grands privilèges que détiennent banques et congrégations économiques, abdique son rôle d'information véridique.

Le fléchissement du pouvoir d'achat des travailleurs industriels gêne sérieusement le commerce et l'agriculture !

En 1929, on estimait à 70 ou 72 milliards de francs le total des salaires répartis entre les salariés des diverses industries et commerces privés, sans tenir compte de l'agriculture.

Comme on s'accorde à reconnaître que la réduction de l'activité industrielle, considérée sous la forme des heures de travail effectuées en moins et calculée en cumulant le chômage total partiel, atteint aujourd'hui 33 % ; comme, d'autre part, la réduction du taux nominal des salaires dépasse maintenant 12 % en moyenne pour l'ensemble des professions, il apparaît assez vraisemblable que la masse des salaires payés se soit trouvée réduite en 1932 aux environs de 45 milliards.

Rien d'étonnant, dès lors, que les commerçants petits et moyens, chez lesquels les travailleurs vont porter la majeure partie de leur gain, aient vu leur chiffre d'affaires baisser dans d'inquiétantes proportions.

Rien d'étonnant non plus que la mévente des produits alimentaires dans les centres industriels particulièrement touchés par le chômage et où le montant des salaires distribués a le plus diminué, entraîne par voie de conséquence directe, la mévente, et partant, la baisse des produits agricoles.

Ainsi, après avoir cruellement atteint l'ouvrier et l'employé, la crise éprouve sérieusement le commerçant et touche également l'agriculteur qui voit, à son tour, sa situation empirer de plus en plus.

Comment voudrait-on qu'il en soit autrement lorsque vingt-cinq milliards de francs de salaires se trouvent annuellement retirés de la circulation par le chômage.

Le résultat de tout cela, c'est que la moyenne mensuelle des faillites a doublé depuis 1929.

Il est donc évident que tout ce qui peut contribuer encore à diminuer le montant des salaires répartis, va directement à l'encontre des intérêts du commerce de détail et de l'agriculture.

CONFÉDÉRATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS
(Conseil National du 25 mars 1934)
Motion d'action générale

Le déséquilibre économique et social dont le déséquilibre budgétaire n'est que la conséquence directe...

...Exige sans délai la prise de mesures propres à rétablir les capacités de travail du pays.

Il faut réduire les dépenses publiques, non par une déflation aveugle et systématique, mais par une réforme de l'administration effectuée avec la collaboration des fonctionnaires.

Il faut réformer la fiscalité dans un sentiment d'équité et de juste répartition selon les principes suivants : prédominance de l'impôt direct sur l'impôt indirect, simplification de la législation, détente fiscale, principes dont la mise en pratique permet la répression énergique de la fraude.

Il faut diminuer le coût de la vie sans porter atteinte à la rémunération légitime du producteur et de la main-d'œuvre.

Il faut abaisser le prix de revient par le contrôle et la coordination des industries de base.

Il faut redonner confiance à l'agriculture, à l'industrie, au commerce, en rétablissant la moralité et la responsabilité civile et pénale dans les affaires, en assainissant les sociétés et le marché.

Il importe de résoudre la question du crédit qui doit se mettre au service du travail au lieu de l'exploiter. La collectivité et l'épargne ont le droit de contrôler le fruit de leurs efforts.

Le machinisme ayant réduit dans le monde entier, les besoins de main-d'œuvre en accroissant la production, il importe sur le double plan national et international de réorganiser le statut de la production par la réduction des heures de travail ou la limitation de l'âge du travail de l'homme sans diminuer ses facultés de consommation.

Dans l'immédiat et pour parer au chômage présent, il faut utiliser le capital thésaurisé et stérile en entreprenant dans la métropole et dans la France d'outre-mer des travaux décidés en raison de leur rendement et de leur utilité pour la collectivité.

La Confédération Nationale des anciens combattants estime que la réalisation de son programme suppose nécessairement une opinion publique éclairée ; elle réclame l'établissement d'un statut professionnel des journalistes et le contrôle des ressources des agences d'information et de la presse pour que celles-ci ne soient qu'un service de la vérité et ne puissent sans sanctions, égarer l'opinion publique par des informations inexactes.

Le protectionnisme agricole et les manœuvres du gros capital

Le gros capital encourage le protectionnisme agricole ; il est intéressé à une agriculture prospère qui constitue un excellent débouché pour les produits industriels. Mais la chute des prix sur le marché mondial oblige l'industrie à baisser son prix de revient si elle ne veut perdre ses marchés.

Abaissement du prix de revient signifie compression de salaires.

La compression des salaires se heurte à une résistance d'autant plus légitime que le coût de la vie n'a guère tendance à baisser : la baisse du coût de la vie est entravée par le protectionnisme agricole.

Aussi, le gros capital, jusqu'ici partisan du protectionnisme agricole, s'attaque-t-il à présent, à ce même protectionnisme.

Le scandale Stavisky et C^{ie} ne sera bientôt plus rien à côté de celui du blé.

Tolérera-t-on plus longtemps que l'agriculteur français soit détourné de plusieurs centaines de millions par les gangsters du blé ?

La loi du 10 juillet 1933 a fixé un prix obligatoire du blé.

Ce prix minimum était une garantie de sécurité pour le producteur, une garantie aussi contre les fluctuations souvent dangereuses des prix des farines et du pain pour le minotier et le boulanger.

La justice française se doit de faire respecter ce prix minimum fixé par la loi.

La propriété agricole

Après beaucoup de vicissitudes, d'atermolements, le législateur créait et aménageait par les lois des 30 Juin 1926, 22 Avril 1927 et 13 Juillet 1933, ce que l'on a improprement appelé " la propriété commerciale ".

On se souvient que ces lois édictent en faveur des commerçants et industriels un droit préférentiel au renouvellement de leur bail, et en cas de non renouvellement sans motif plausible, le droit à une indemnité d'éviction égale, en principe, au préjudice qu'ils éprouvent de ce fait.

Le législateur a estimé qu'il convenait de protéger non seulement la clientèle, mais d'indemniser les locataires commerçants des améliorations apportées par lui à son fonds de commerce s'il venait à en être dépossédé.

Il a voulu assurer ainsi aux commerçants et industriels non seulement une sécurité dans l'exploitation de leurs fonds de commerce, mais encore mettre fin aux abus criards commis par de trop gros propriétaires qui n'hésitaient pas, avant le vote de ces lois, à congédier leurs locataires commerçants pour y installer ensuite un commerce similaire et s'approprier indument la clientèle et les améliorations apportées au fond de commerce.

Le législateur se doit, plus que jamais, d'édifier une législation analogue en faveur des fermiers et métayers.

Le fermier ou le métayer ne peut produire, faire rendre à la terre le maximum de ce qu'elle peut donner qu'autant qu'il aura la certitude de tirer le maximum des améliorations apportées par lui aux terres qu'il exploite.

Peut-on lui demander d'irriguer ses terres, de les fumer, d'épandre des engrais, de faire des plantations d'arbres fruitiers, d'empierrer les chemins de servitudes, de creuser des rigoles, d'aménager ses étables et écuries, s'il n'a aucune sécurité du lendemain ; s'il craint qu'à l'expiration d'un bail à court terme qui lui ôtera d'ailleurs toute idée d'entreprendre des travaux de cette sorte, il sera remplacé par un autre fermier ou métayer.

Le propriétaire sera d'autant plus tenté de recourir à un nouveau fermier qu'il pourra lui louer la ferme à un prix beaucoup plus élevé, qui sera en parfait état d'exploitation et qu'il n'osera demander à son fermier sortant semblable prix puisqu'il sait que ce dernier a amélioré sa ferme à ses seuls frais.

De là, la nécessité d'établir une législation qui, à prix de fermage égal et arbitré par expert en cas de difficultés, donne le droit préférentiel au fermier sortant pour obtenir le renouvellement de son bail.

Si ce renouvellement lui est refusé il aura le droit à une indemnité d'éviction qui devra tenir compte de toutes les améliorations et enrichissements qu'il aura procurés à l'ensemble de la ferme.

Si le législateur entre résolument dans cette voie, il aura amélioré grandement le sort de l'agriculture.

Les cultivateurs peuvent contraindre le législateur à leur donner satisfaction en se groupant dans des syndicats réservés aux seuls fermiers, métayers et ouvriers agricoles.

Mais, nous dira-t-on, il existe dans toutes les communes des syndicats agricoles.

Hélas ! sur la plupart d'entre eux, les grands hobereaux, comtes, marquis et gros propriétaires terriens, ont mis la main.

Ils les ont accaparés de telle sorte que ces syndicats sont dirigés par les pires adversaires des fermiers, métayers et ouvriers agricoles.

Il importe donc que les cultivateurs se libèrent de ces oppresseurs.

Les dirigeants des syndicats ouvriers confédérés sont prêts à les y aider.

Ils leur démontreront ce que sont effectivement les véritables syndicats dépourvus de toute entente patronale et comment ils ont pu défendre utilement les intérêts de leurs membres.

Quelques-unes des revendications des agriculteurs que la Confédération Générale du Travail défend :

- L'amélioration des chemins ruraux.
- Le développement de la mutualité et de la coopération.
- Une juste vente des produits agricoles d'après les prix de revient.

Bulletin d'Abonnement

J'ai soussigné : Nom.....

Prénoms.....

déclare souscrire un abonnement d'un an au " RÉVEIL SYNDICALISTE ", au prix de 5 francs.

(Signature)

Adresser le bulletin et le montant au Secrétaire de l'Union Départementale, Compte de Chèques 234-98, Nantes. Utilisez la formule Mandat 1.401.



Le Gérant : A. PÉNEAU